



Achat maison et separation

Par **Bouillon**, le **03/08/2010** à **11:21**

Bonjour,

Nous sommes en couple mais non declares comme concubins, ni paces, ni vivant maritalement, meme si nous avons un enfant en commun que j'ai declare comme etant mon fils. Nous avons achete une maison dont nous devons encore payer le credit pendant 10 ans et qui est a nos deux noms. Je veux me separer de la personne avec qui j'ai achete cette maison. Que dois je faire pour la maison et le credit qui y est rattache?

Quelles sont mes droits et champs d'action pour que personne ne soit lese?

Merci par avance de votre reponse.

Par **chris_idv**, le **03/08/2010** à **15:54**

Bonjour,

Si l'achat de la maison a, comme le crédit, été réalisé avec vos 2 noms vous êtes tous les 2 propriétaires en indivision.

Pour le crédit vous et votre amie êtes solidairement responsable du paiement des remboursements.

Ma suggestion est de vendre la maison et d'utiliser le produit de la vente pour rembourser le capital restant dû du prêt immobilier.

La situation sera très vite compliquée si la maison ne peut être vendue rapidement où si le produit de la vente de la maison ne permet pas de rembourser le crédit en cours.

Attention de bien procéder aux remboursements mensuels sans quoi le prêteur est en droit d'invoquer la déchéance du terme (vous devez rembourser immédiatement toutes les sommes qui restent dues) et en vertu de la clause de solidarités entre co-emprunteurs (quasi systématique) de demander potentiellement la totalité à l'un ou l'autre des emprunteurs.

Cordialement,

Par **Bouillon**, le **04/08/2010** à **14:25**

Bonjour,

et merci beaucoup pour votre réponse et de ces informations. En effet l'achat de la maison et le crédit ont été réalisés à nos 2 noms.

J'espère en effet vendre rapidement de cette maison pour pouvoir sortir aussi vite que possible de cette situation désastreuse et très difficile pour notre fils.

Merci encore.

Cordialement.

B.